



# Communiqué de presse

## **L'ÀEMFQ dénonce les actes du ministre Tony Tomassi : Par le dépôt de ses amendements le ministre Tony Tomassi confirme la non-qualité de 91 000 places actuellement offertes à 7\$ dans le réseau des services de garde du Québec.**

Le réseau de service de garde en milieu familial est défiguré par un besoin excessif de contrôle et d'intérêts corporatifs. Le travailleur autonome du milieu familial est limité au seul choix « d'être » ou « ne pas être » dans le réseau des services de garde. Son obéissance absolue est devenue le conditionnel à la survie de son entreprise. Chapeau au gouvernement de continuer à défigurer ainsi le réseau que des milliers de femmes, petites entrepreneures ont constitué.

L'abandon de la volonté du Ministre d'assainir la gouvernance des corporations dirigeantes du milieu familial est un geste inacceptable. Le refus d'obliger la présence d'une éducatrice au sein de conseil d'administration est un recul exemplaire du respect de ses partenaires. Pour le milieu familial, l'éducatrice oeuvrant chez elle est l'unique donneur de services tangibles auprès des familles.

L'abandon de la volonté du Ministre de donner le leadership de la formation aux principales intéressées est pour nous un désaveu de leur professionnalisme. Toutes ces éducatrices ont été triées sur le volet par les bureaux coordonnateurs de la garde en milieu familial, et selon leurs propres dires, sont incapables d'offrir un service de qualité sans accompagnement. Les bureaux coordonnateurs avoueraient-ils leur incapacité à reconnaître la qualité d'un service de garde en milieu familial ou leur manque de discernement ?

Par contre la volonté nette du Ministre d'usurper les rôles et responsabilités du travailleur autonome, en venant fixer lui-même les ententes liées à la place à 7 \$ et tous les autres services supplémentaires vient nettement signifier sa volonté d'établir un vrai despotisme. Fini le temps où parents et éducatrices fixent des ententes dans le respect des besoins et des capacités à rendre le service. Fini le temps où l'éducatrice acceptera de donner un peu plus en dehors de la normalité. Fini la garde atypique en milieu familial. Ce nouveau régime de place à 7 \$ avait grandement limité cette offre naturelle de service adapté, aujourd'hui le projet de loi no 51 l'enterre définitivement.

Il atteste que l'éducatrice en milieu familial sera son « exécutante » à qui il retire le droit de CHOISIR sa clientèle, clientèle qui entre matin et soir dans le foyer d'une famille. L'autonomie de l'éducatrice et son droit de choisir sont absolument requis pour sauvegarder sa cellule familiale. De plus, le ministre Tomassi par son projet de loi no 51 enlève tous les droits et privilèges du travailleur autonome pour faire de celui-ci un gestionnaire assumant toutes les pertes sans avoir droit aux profits normaux à toute entreprise ainsi qu'à la libre exécution de son mandat. Quel système peut survivre dans un tel déséquilibre ! Nous dénonçons ici le « faux statut de travailleur autonome » !

En conclusion, pour la sauvegarde de la qualité du service de garde en milieu familial, pour le respect du travailleur autonome, pour tous les parents souhaitant un service personnalisé et adapté, nous invitons le réseau du milieu familial, 91 000 places, à se dissocier des ces politiques absurdes et à considérer « la garde privée en milieu familial » comme étant la réelle solution ! Le bien-être des familles passe par la co-habitation respectueuse.

L'ÀEMFQ est une association de 2000 membres travaillant pour la reconnaissance professionnelle et le respect du statut de travailleur autonome. L'ÀEMFQ ne peut plus taire la volonté du gouvernement de brimer ces milliers de femmes sous prétexte qu'elles ont demandé à être représentées par une association syndicale. Le droit d'être représentées ne signifie pas la dénaturation de son « statut de travail ».